

SAINT-MARTIN

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN

AVIS DE MOTION

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 7 mars 2022 à 20 heures 02.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - René Rancourt
Siège #2 - Louis Bilodeau
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Guylaine Poulin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yvan Paré. M Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

Il a été statué notamment ce qui suit :


Madame Guylaine Poulin, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 87-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 299 845 \$ pour l'acquisition d'appareils respiratoires APRIA
- dépose le projet du règlement numéro 87-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 299 845 \$ pour l'acquisition d'appareils respiratoires APRIA.

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme ce **8 mars 2022**.



Simon Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier